

INFORMATIONS GENERALES SUR LES EPREUVES SPORTIVES

Le concours de recrutement comporte les épreuves sportives suivantes :

- **en athlétisme** : une course de 3000m et une performance au choix « saut en longueur, triple saut, saut en hauteur, saut à la perche, course de haies, lancer du javelot, lancer du poids, lancer du disque, lancer du marteau »
- **en natation** : une course de 100m quatre nages
- **en gymnastique artistique** : un exercice imposé au sol et un exercice imposé à un agrès au choix « poutre, barres asymétriques » pour les femmes et « anneaux, cheval d'arçons, barre fixe, barres parallèles » pour les hommes
- **en sport collectif** : une épreuve au choix « football, basketball, volleyball et handball »